

## Lettre de saint Paul Apôtre aux Romains - Chapitre 4

<sup>13</sup> Car ce n'est pas en vertu de la Loi que la promesse de recevoir le monde en héritage a été faite à Abraham et à sa descendance, mais en vertu de la justice obtenue par la foi.

<sup>14</sup> En effet, si l'on devient héritier par la Loi, alors la foi est sans contenu, et la promesse, abolie.

<sup>15</sup> Car la Loi aboutit à la colère de Dieu, mais là où il n'y a pas de Loi, il n'y a pas non plus de transgression.

<sup>16</sup> Voilà pourquoi on devient héritier par la foi : c'est une grâce, et la promesse demeure ferme pour tous les descendants d'Abraham, non pour ceux qui se rattachent à la Loi seulement, mais pour ceux qui se rattachent aussi à la foi d'Abraham, lui qui est notre père à tous.

<sup>17</sup> C'est bien ce qui est écrit : J'ai fait de toi le père d'un grand nombre de nations. Il est notre père devant Dieu en qui il a cru, Dieu qui donne la vie aux morts et qui appelle à l'existence ce qui n'existe pas.

<sup>18</sup> **Espérant contre toute espérance**, il a cru ; ainsi est-il devenu le père d'un grand nombre de nations, selon cette parole : Telle sera la descendance que tu auras !

<sup>19</sup> Il n'a pas faibli dans la foi quand, presque centenaire, il considéra que son corps était déjà marqué par la mort et que Sara ne pouvait plus enfanter.

<sup>20</sup> Devant la promesse de Dieu, il n'hésita pas, il ne manqua pas de foi, mais il trouva sa force dans la foi et rendit gloire à Dieu,

<sup>21</sup> car il était pleinement convaincu que Dieu a la puissance d'accomplir ce qu'il a promis.

<sup>22</sup> Et voilà pourquoi il lui fut accordé d'être juste.

<sup>23</sup> En disant que cela lui fut accordé, l'Écriture ne s'intéresse pas seulement à lui,

<sup>24</sup> mais aussi à nous, car cela nous sera accordé puisque nous croyons en Celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur,

<sup>25</sup> livré pour nos fautes et ressuscité pour notre justification.